AR Prefecture
043-200073401-20230330-2023017-DE
Reçu le 12/04/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 017**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 20/03/2023

Membres en exercice : 43 présents : 29 Votants : 30 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 30

SEANCE du 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt -trois le jeudi 30 mars à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Echappée à Saint-Julien-Chapteuil.

Membres présents : Roudil Aymeric, Devidal Joël, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand-Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Roche Patrick, Loucao Elisabeth, Ribes Michel, Guenard Chantal, Gentes Laurent, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Ferret André, Mourlevat Marie-Agnès,Behar Daniel, Cabanes François, Sivet Martine, Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Miramand Christine.

Procuration de : Veysset Marie-Christine à Mourlevat Marie-Agnès.

Secrétaire de séance : Ferret André

OBJET : Cession parcelles – délaissé ZA Lachamp – commune de Saint Pierre Eynac

La communauté de communes est propriétaire de la parcelle G 1128 sur la commune de Saint Pierre Eynac.

Afin de permettre l'extension des entreprises BROC TR et du garage Rémi Peyrelon, il a été proposé de procéder à une division parcellaire de la parcelle G 1128 et de vendre les parcelles correspondantes aux besoins des deux entreprises au droit des limites de leurs propriétés respectives au prix de 4 € HT le mètre carré.

Il a été aussi convenu de rétrocéder pour l'euro symbolique le restant de la parcelle G 1128 à la commune de Saint Pierre Eynac.

Les frais d'acte seront à la charge des différents acquéreurs.

Le conseil communautaire après délibération et à l'unanimité décide :

- De vendre la **parcelle 1381** d'une surface de **999 m²** et la **parcelle 1383** d'une surface de 297 **m²** à l'entreprise BROC TR à un prix de 4 € HT du mètre carré
- De vendre la **parcelle 1382** d'une surface de **487 m²** à la SCI PEYRELON à un prix de 4 € HT du mètre carré
- De céder pour l'euro symbolique la **parcelle 1379** d'une surface de **2 ha 70 a 55 ca** à la commune de Saint Pierre EYNAC

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20230330-2023017-DE
Reçu le 12/04/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

• D'autoriser le représentant de la communauté de communes, Jean Marc FARGIER à régulariser les ventes par actes administratifs et à cet effet à authentifier les dits actes

• De désigner le Vice-Président André DEFAY à représenter la collectivité vendeur audits actes

• D'autoriser la communauté de communes Mézenc Loire Meygal à confier la mission d'assistance à la rédaction des actes à C-FONCIER

Le conseil communautaire souhaite que figure dans l'acte un paragraphe dans lequel l'acquéreur de la **parcelle 1381** accepte la création ultérieure d'une servitude eau usées eaux pluviales au bénéfice de la communauté de communes

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme